### PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt le huit du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de la convocation : 26 juin 2020

<u>Présents</u> (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal): Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET (Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Noël CASTE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAIS, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (conseillers municipaux).

Absents excusés : Régine COMBE (pouvoir à Céline REVOL), Bernard PIERRE.

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et sept minutes en remerciant les Conseillers de leur présence.

#### Préambule

En préambule de l'ordre du jour, Madame le Maire rend compte à l'Assemblée des affaires communales gérées depuis la dernière séance du Conseil Municipal en commençant par les travaux aux écoles dont le choix des peintures a été fait en commission école avec une intervention programmée pour la semaine prochaine. La commission communication quant à elle, a déjà bien travaillé avec une première réunion le 18 juin autour du projet de refonte du site internet communal, puis, le 22 juin, a eu lieu la reprise scolaire obligatoire pour tous. Plus festif, la semaine dernière une rencontre avec le Lieutenant BEILLE à l'occasion de son départ annoncé a été l'occasion de lui témoigner notre reconnaissance pour les constantes très bonnes relations avec notre commune qu'il a su préserver, et lui témoigner le regret de le voir quitter notre région en espérant que tout se passe aussi bien avec son successeur. Cette rencontre a été l'occasion de lui offrir une Marianne en fer forgée en remerciements. Dans la continuité, les Adjoints ont pu représenter la commune à la cérémonie officielle de son départ le 2 juillet à la Gendarmerie de PONT DE BEAUVOISIN.

Les réunions mensuelles de travail avec notre agent technique ont repris dès le 24 juin pour faire le point sur les travaux réalisés et les besoins à venir. Aurélie BLAUD demande si cet agent s'occupe principalement des bâtiments, Céline REVOL répond qu'il s'agit de Christophe DAVID, le responsable des services techniques qui s'occupe de la voirie, des travaux divers et variés, des bâtiments, du fleurissement, ...). Côté social, le CCAS s'est réuni le 25 juin pour préparer son installation officielle, et le même jour a eu lieu le conseil d'école de fin d'année scolaire.

Le 4 juillet, s'est déroulée la cérémonie de passation du trophée de la commune la plus sportive de l'Isère dans la catégorie des communes de moins de 3 000 habitants qui revient cette année à la commune de SATOLAS ET BONS.

Ce lundi, une réunion avec la Sénatrice Mme PUISSAT et le Président du Département Monsieur BARBIER, leur a permis de présenter le fonctionnement du Département et de leurs projets et ambitions ainsi que de faire un retour sur la gestion du COVID.

- Lundi, le dossier de dissolution de l'association pour la survie de ROMAGNIEU a pu être finalisé. Pour mémoire, cette association avait été créée en 1992 (collectif actif contre le projet de ligne TGV), Monsieur PERRIN était trésorier et était le seul à avoir encore les papiers de cette association qu'il a souhaité dissoudre. Le reliquat financier d'environ 700€

sera ensuite reversé au CCAS. C'est donc une page de l'histoire de ROMAGNIEU qui se tourne. Chantal PEGOUD précise en effet qu'au bout de 10 années sans mouvement de compte, l'actif financier est repris par la banque.

Enfin pour clore ce préambule, Céline REVOL informe les conseillers que demain une réunion importante est programmée à la communauté de communes pour l'élection de l'exécutif de la communauté de communes des Vals Du Dauphiné.

Concernant la vie municipale, Le Maire, Céline REVOL laissera la parole à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe Chantal PEGOUD, mais au préalable, précise que certains points sont ajoutés à l'ordre du jour (RH, devis à valider, ...)

#### Compte-rendu du conseil d'école

Chantal PEGOUD, en charge des affaires scolaires et périscolaires, prend donc la parole pour un rendu du conseil d'école qui s'est vu décalé de 15 jours compte tenu des évènements pour être finalement organisé le 25 juin. A cette occasion les effectifs de la rentrée de septembre relativement stables ont été présentés. Nous avons en effet 176 élèves inscrits répartis ainsi :

Pour la maternelle : 23 en Petite Section, 32 en Moyenne Section et 15 en Grande Section.

<u>Pour l'élémentaire</u>: 19 en Cours Préparatoire, 24 en 1<sup>ère</sup> année de Cours Élémentaire, 22 en 2<sup>ème</sup> année de Cours Élémentaire, 21 en 1<sup>ère</sup> année de Cours Moyen et enfin 20 en 2<sup>ème</sup> année de Cours Moyen.

Au regard de ces effectifs, une mixité a été mise en place avec 2 sections par classe, les GS de maternelle seront donc côté élémentaire avec les CP.

Il est à noter que depuis le conseil d'école 2 nouvelles familles se sont manifestées pour inscrire leurs enfants portant ainsi l'effectif global de la rentrée à 178 élèves.

L'équipe pédagogique quant à elle, ne change pas.

La Directrice de l'école a fait un point sur les actions pédagogiques dont le Carnaval de Saint-Égrève, 2 séances de cinéma uniquement en raison de l'actualité sanitaire et pour les mêmes raisons l'absence de visite du collège pour cette année. Celle-ci a relevé la difficulté rencontrée par les enseignantes pour compléter les livrets des enfants absents.

Concernant les rythmes scolaires (TAP), Chantal PEGOUD précise au Conseillers que nous avions une dérogation pour 3 ans pour être exonérés de cette organisation, une demande de renouvellement de cette dérogation a été formulée auprès de l'Académie et semble, a priori acceptée (en attente réponse officielle) mais uniquement pour une année compte-tenu de l'incertitude sanitaire. Enfin, la traditionnelle photo de classe a elle aussi été impactée avec une version originale de mise en scène individuelle de chaque enfant à son domicile pour ensuite faire l'objet d'un montage et qui a plu aux familles.

Chantal PEGOUD informe ensuite qu'une nouvelle association USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) va voir le jour suite à une réunion constitutive programmée le 3 septembre en Mairie. Fabrice DANNA précise que cette USEP développera ses activités autour de 3 axes dans le cadre du Parcours Éducatif de Santé (PES) des cycles 2 et 3, en proposant un créneau (le mardi soir) pour une pratique sportive variée, des rencontres sportives inter-écoles le mercredis après-midi (12 fois dans l'année) et de proposer aux enfants des sorties sportives (VTT, Tennis de table, foot, ...). L'axe 3 permet de proposer aussi des activités au sein de l'école dans le cadre du programme d'enseignement. Chantal PEGOUD précise que la Directrice sera membre de droit de cet USEP.

Lors du Conseil d'école, un point a été exposé sur la gestion des différentes phases du déconfinement permettant de maintenir un accueil personnalisé pour les familles prioritaires. Côté périscolaire, dès le 22 juin les garderies ont repris dans les locaux habituels et la cantine a repris son activité habituelle autour de 2 services.

Cette réunion est traditionnellement l'occasion de faire le point sur les besoins de travaux et demandes d'équipements. En maternelle l'équipe enseignante aurait besoin de 2 ordinateurs portables, de stores pour assombrir la classe afin de permettre un meilleur accueil de la sieste des enfants en classe de MS, et enfin de réparer le rideau électrique du hall d'entrée. En élémentaire il est demandé d'avoir un accès à l'eau chaude dans 2 classes pour faciliter le nettoyage des pinceaux. Une demande a été formulée pour l'acquisition de rangements par la pose de placards muraux afin de laisser la place au sol pour les jeux des MS pendant que les CP travaillent. Un besoin de mobilier supplémentaire est de même à prévoir (bureaux, casiers, chaises)

Côté informatique, un TBI (Tableau Blanc Interactif) acheté par l'association du Sou des Écoles il y a une dizaine d'année est à changer avec son VPI (Vidéo-Projecteur-Interactif) et son ordinateur portable associé. Il faut prévoir de même, le changement d'un ordinateur portable devenu obsolète qui avait été acheté en 2004 par la communauté de communes et l'acquisition de tablettes pour les élèves.

Lors de ce conseil d'école a été abordée la problématique de gestion des gobelets identifiés par enfant mis à leur disposition qui, en maternelle sont nettoyés par nos ATSEM mais en élémentaire ne le sont pas. Les maîtresses demandent donc que la mairie en organise cette gestion. Chantal PEGOUD propose de mettre en place des gourdes individuelles à mettre dans les cartables. Louis LE GUILLOU et Fabrice DANNA proposent de conserver le système mis en place pendant la période COVID où chaque enfant, avait sa propre bouteille d'eau ou gourde réutilisable, géré par chaque famille, proposition qui recueil l'approbation générale.

Chantal PEGOUD poursuit en précisant que le système des robinets à poussoirs côté élémentaire, ne sont pas adaptés pour les petits en GS accueillis dans les locaux avec les CP, ce système doit donc être modifié. Enfin, pour clore sur la vie scolaire, Chantal PEGOUD informe que la kermesse ayant dû être annulée, la remise des calculatrices aux futurs collégiens s'est faite directement en classe, cadeau apprécié de tous. Yves DURET souligne que le petit mot d'accompagnement a lui aussi été apprécié des familles.

# Compte-rendu de la commission communication (délibération n°2020-034)

Chantal PEGOUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, poursuit en exposant le travail effectué par la commission communication lors de sa première réunion, le 18 juin, à laquelle Alice TRILLAT, prestataire de service pour la refonte du site internet a participé. Chantal PEGOUD tient à souligner la forte implication de l'ensemble des membres de la commission, qui se sont montrés actifs et force de proposition. Alice TRILLAT a fait preuve de réactivité et de professionnalisme en répondant à toutes les attentes formulées. Le site a encore besoin de finition avant sa mise en ligne et notamment pour répondre au souhait émit de créer une page 'économie ' listant l'ensemble des commerces, artisans, agriculteurs présents sur la commune.

Céline REVOL précise que pour que tout cela soit fonctionnel, Alice TRILLAT a proposé une prestation pour la conception graphique et mise en place système, la gestion du contenu, l'accompagnement pour la prise en main pour un tarif de 2 080<sup>ETTC</sup> incluant 2 sauvegardes annuelles qui seront ensuite facturées 120<sup>E</sup>/an. Un second devis est de même proposé par Alice TRILLAT pour un contrat de maintenance annuelle du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 1<sup>er</sup> mai 2021 incluant une sauvegarde mensuelle, les mises à jour système et évolutions hébergement et au besoin l'harmonisation graphique pour un tarif annuel de 480<sup>ETTC</sup>.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide de confier la refonte du site internet communal à la société Tria Design pour un montant de  $2\,080^{\rm eTTC}$  incluant  $120^{\rm e}$  de maintenance annuelle qui sera ensuite payable à compter de l'année N+1, Décide de confier au même prestataire, la maintenance annuelle du  $1^{\rm er}$  mai 2020 au  $1^{\rm er}$  mai 2021 de ce même site pour un montant total de  $480^{\rm eTTC}$ , dit que ces dépenses feront l'objet d'une imputation en section de fonctionnement et charge Madame le Maire ou sa  $1^{\rm ere}$  Adjointe des modalités liées à ces décisions.

### Régularisation d'acquisitions de matériel technique (délibération n°2020-035)

Le Maire, Céline REVOL informe l'Assemblée que pendant la période de confinement, il a été nécessaire de procéder à certaines acquisitions de matériel technique, il s'agit donc de recueillir l'aval de l'Assemblée au titre de régularisation pour pouvoir payer les factures correspondantes :

- Chez Jean BOUVIER SAS: un chariot pulvérisateur à batterie Lithium, un diable de capacité 250kg et une lame de tondeuse pour un total de 467,64<sup>ETTC</sup>, le Maire précisant que la commune est certes engagée dans le programme « zéro phyto » mais que pour les besoins d'entretien du cimetière et particulièrement entre les tombes, cette acquisition était nécessaire et que somme toute, nous ne sommes pas encore prêts pour le principe d'enherbement.
- Chez GENIX S.A. : une visseuse clé choc au tarif de 310,80  $^{\rm ett}$ , et un cric roulant de capacité 3  $^{\rm T}2$  pour 253,73  $^{\rm ett}$ ,
- Chez Serrurerie Ferronnerie GACHE: un cadre support publicitaire pour la bâche de promotion de vente des parcelles du lotissement des Frêchères pour remplacer le cadre existant en bois abimé pour un montant de 188,40<sup>ETTC</sup>,
- les agents techniques auraient besoin de même d'une affuteuse à mèches acier, un devis a donc été demandé chez GENIX qui propose ce matériel pour mèches de 2 à 19mm pour un montant de 347,34€TTC, le Maire demande au Conseil de valider cette acquisition en précisant que c'est une chance d'avoir des agents très soigneux avec leurs outils. Noël CASTE demande si cet équipement fait aussi les angles, Céline REVOL répond par l'affirmative.

Bernard TRILLAT, adjoint au Maire en charge de la voirie, poursuit en présentant un devis émis par la société BLACHERE pour l'acquisition de matériel d'occasion d'illuminations festives pour remplacer l'existant vieillissant au niveau de la traversée du village. En effet, l'opportunité s'est présentée de choisir 3 traversées d'occasion (de valeur équipement neuf de 1 975<sup>6</sup>) pour la somme de 590<sup>6HT</sup> l'unité (d'une ancienneté de 3 ans). Le devis inclus de même des accessoires pour réparer les anciens supports sur poteaux. L'ensemble représente un total de 2 805,60<sup>6TTC</sup>. Yves DURET demande où est basée cette société, Bernard TRILLAT répond qu'ils sont dans le Vaucluse mais qu'il a rencontré la commerciale de la société à plusieurs reprises sur Lyon et notamment sur un salon-expo et qu'un très bon contact a été établi. Yves DURET signale que le candélabre à l'entrée du village servant de support aux illuminations, n'a jamais été réparé malgré un devis reçu. Céline REVOL répond qu'il ne s'agit pas de la traversée du Bourg dont il est ici question. Yves DURET rappelle qu'il s'agissait d'un ancien litige avec la société SPIE suite à des travaux n'ayant jamais abouti et qu'il est devenu nécessaire de relancer ce dossier car cette société serait en voie de quitter la région. Il est convenu qu'Yves DURET se charge de relancer ce dossier.

Entendu l'exposé du Maire et de son Adjoint, le Conseil, à l'unanimité, Approuve les acquisitions détaillées ci-dessus, Dit que ces dépenses feront l'objet d'une imputation en section d'investissement avec intégration à l'actif de la commune, et charge Madame le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.

## Travaux de canalisation des eaux pluviales chemin des Fayets (délibération n°2020-036)

Le Maire informe l'Assemblée que, depuis quelques années déjà, persiste la problématique d'écoulement des eaux de ruissellement du chemin des Fayets avec un déversement abondant lors des fortes précipitations dans une propriété privée. Les propriétaires concernés (Florence TRILLAT) ont donc décidé de procéder à une réfection de leur entrée pour limiter ce phénomène et demandent que la commune fasse en parallèle, de son côté, les travaux nécessaires au niveau de la voirie. Le Maire précise qu'une maison a été construite juste audessus et, même si les préconisations liées à la gestion des eaux pluviales ont été portée par la mairie sur l'autorisation du permis de construire, cela génère inévitablement une modification de l'écoulement des eaux pluviales.

Il est donc proposé la création d'une cunette en béton de 12 mètres linéaires pour diviser les eaux de ruissellement en 2 et les canaliser plus loin. Un devis a été établi par la société qui va s'occuper des travaux de modification de l'entrée des requérants : la SAS PERROUD et FILS, basé sur la commune d'Aoste, qui estime ces travaux à 1 566 et la SAS PERROUD et FILS, basé sur la commune d'Aoste, qui estime ces travaux à 1 566 et la SAS PERROUD et FILS, basé sur la commune de voir se généraliser ce type de demande en rappelant qu'une problématique similaire au chemin Sous-Boutet a déjà été signalée. Céline REVOL précise qu'en effet, la politique de la commune a toujours été de refuser ce type de travaux, cependant, devant de telles problématiques récurrentes, il faut savoir trouver des compromis. Nathalie MORETTI demande si ce problème est dû essentiellement à cette nouvelle construction sur les hauteurs de la voie communale, le Maire répond négativement, que ce problème vient principalement du dénivelé de la route. Georges GRANGE émet l'hypothèse de création d'un bassin de rétention, Céline REVOL précise que cela ne serait pas possible en raison de la topographie des lieux présentant une cuvette en contre-bas. Céline REVOL fera un courrier au conducteur de travaux pour organiser un rendez-vous de préparation de ces travaux.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, Décide de faire procéder aux travaux d'aménagement d'une cunette béton pour la gestion des eaux pluviales au droit de la propriété sise 790 chemin des Fayets, Mandate pour cela la société SAS PERROUD ET FILS pour un montant total de 1 566€TTC, et charge le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liée à cette décision.

# Acquisition de stores pour l'école maternelle et pour la mairie (délibération n°2020-037)

Chantal PEGOUD présente ensuite aux conseillers 2 devis pour l'installation de stores à l'école maternelle et à la mairie en précisant que le besoin pour l'école consiste à occulter la porte vitrée et les fenêtres de la salle de classe pour permettre la sieste des enfants. Au niveau de la mairie, il s'agit de couper la chaleur générée par la grande verrière à l'accueil. Ces stores sont pour les 2 devis en tissu avec pour l'école des stores occultants et pour la mairie des stores solaires (coupant la chaleur mais laissant place à la luminosité.

Le devis de l'entreprise CARRE MENUISERIE s'élève à 2 613,60€TTC et celui de l'entreprise GSR FERMETURES à 2 239,48€TTC en précisant que l'un est basé sur ROMAGNIEU et l'autre sur PONT DE BEAUVOISIN.

Chantal PEGOUD précise que les chaînes sont aux normes anti-étranglement. La question de la porte de la salle de classe est soulevée par Noël CASTE en attirant l'attention sur le fait que cette porte de secours ne peut pas être gênée dans son ouverture par un quelconque système, il ne faut donc pas mettre en place de rail de guidage sur le mur comme cela est prévu mais bien sur l'ouvrant. Béatrice JACQUET souligne qu'a priori seule l'entreprise de PONT DE BEAUVOISIN a pensé à cette problématique. Pierre GOLDIN propose, pour la mairie, la pose, beaucoup moins onéreuse et plus efficace, d'un film protecteur, le Conseil trouve qu'il s'agit là d'une très bonne idée qui n'avait pas été envisagée. Chantal PEGOUD revient sur le volet

économique en précisant que l'entreprise de Pont est moins chère, Noël CASTE souligne qu'il est préférable de faire travailler en priorité les entreprises locales, Céline REVOL précise qu'en effet puisqu'en cas de besoin il est plus facile de les faire intervenir mais nuance ce principe puisque l'entreprise GSR est néanmoins à proximité et qu'il ne faut pas faire de favoritisme non plus, que CARRE MENUISERIE s'est déjà chargé de tous les stores des écoles sauf ceux de la nouvelle classe. Noël CASTE rappelle que la commune n'a jamais rencontré de soucis avec CARRE MENUISERIE.

Enfin Noël CASTE souligne que dans tous les cas, le système de fixation pour la porte de secours doit être revu et les devis refaits. Chantal PEGOUD confirme mais précise que de toute manière les 2 devis sont concernés. Le Maire, Céline REVOL récapitule des 2 devis en proposant un vote à mains levées, Chantal PEGOUD précise que GSR a fait un effort par rapport au dossier de la nouvelle classe pour lequel il n'avait pas été retenu, Céline REVOL précise que c'est l'entreprise BORELLO qui l'avait été.

Entendu l'exposé de la 1ère Adjointe, le Conseil, à la Majorité (14 voix pour la société GSR et 3 pour la société CARRE), décide de faire procéder à la pose de stores occultants dans la salle de classe de l'école maternelle et de stores solaires sur la verrière de l'accueil de la mairie, Mandate pour cela l'entreprise GSR FERMETURES pour un montant total de 2 239,48€TTC, et charge le Maire ou sa 1ère Adjointe des formalités liées à ces décisions.

#### Acquisition parc informatique pour les écoles (délibération n°2020-038)

Chantal PEGOUD présente ensuite le devis de l'entreprise MOSAÏC basée à BELMONT-TRAMONET qui a en charge une partie de notre maintenance informatique. Il s'agit ici de pourvoir aux demandes de matériel informatique de l'équipe enseignante lors du conseil d'école

Pour le VPI avec cordons HDMI et Audio, une enceinte externe, un module WIFI, l'ensemble de marque EPSON avec l'extension de garantie 5 ans, cela représente un coût de 2 175,60<sup>€TTC</sup>. La mise en service est facturée 288<sup>€TTC</sup>. Pour faire fonctionner le VPI : 1 ordinateur portable spécifique au VPI pour l'enseignante de marque ACER avec sa sacoche et Microsoft Office version éducation ainsi que l'extension de garantie 3 ans, l'ensemble s'élève à 991,20<sup>€TTC</sup>. Aurélie BLAUD relève la problématique de la durée de garantie différente pour ces 2 équipements pourtant indissociables, Chantal PEGOUD répond que MOSAÏC a le contrat de maintenance et que cela ne pose donc pas de soucis.

Pour 3 ordinateurs portables (2 pour enseignantes de maternelle et 1 pour le poste de Direction), de marque ACER avec Microsoft Office version éducation, leurs sacoches et l'extension de garantie 3 ans, l'ensemble s'élève à 2 973,60<sup>€TTC</sup>. Chantal PEGOUD précise que l'année dernière 5 ordinateurs portables ont été achetés pour la classe des CM₁/CM₂, la classe de CE₂/CM₁ en est équipée de 3, l'année dernière, nous avons acheté 2 portables et 4 tablettes pour la classe de CE₁/CE₂, et la classe de GS/CP est équipée de 2 portables. Fabrice DANNA demande s'il y a beaucoup de casse, Chantal PEGOUD répond que non, il s'agit surtout d'une problématique de versions devenant obsolètes et précise que pour les petits l'utilisation des tablettes tactiles sont plus aisées. Aurélie BLAUD demande si ces portables se branchent aussi sur un VPI, Chantal PEGOUD répond que non, il n'y a pas de VPI en maternelle.

Noël CASTE demande si les équipements des écoles sont à la charge de la commune, Chantal PEGOUD précise en effet que tout le matériel pédagogique, le mobilier, les équipements et jeux sont fournis par la collectivité. Céline REVOL ajoute que la compétence informatique des écoles était intercommunale, mais la nouvelle communauté de communes n'a pas souhaité conserver cette compétence et l'a donc restituée avec reversement de la somme de 1 700<sup>€</sup>

calculée sur la base de la valeur du parc existant, ce qui est très insuffisant pour en permettre le renouvellement.

Chantal PEGOUD poursuit la lecture du devis en présentant l'acquisition de 6 tablettes SAMSUNG Galaxy avec coque antichoc pour un montant de 3 405,60<sup>€TTC</sup>, 10 casques pour PC et 2 pour les tablettes pour un montant global de 316,80<sup>€TTC</sup>. Aurélie BLAUD demande qui a fait le choix SAMSUNG, Chantal PEGOUD répond que c'est MOSAÏC, Agnès BURAIS demande le format des tablettes, Chantal PEGOUD répond qu'elles sont de 10.5". Yves DURET demande l'utilisation qu'il en sera fait, Béatrice JACQUET répond que cela fait partie du programme obligatoire pour l'apprentissage de l'outil informatique et que ces équipement permettent de faire des exercices de mathématiques, Français, ...

Enfin, Chantal PEGOUD termine l'exposé du devis avec 2 visualiseurs caméras permettant de projeter des images, dessins, ...pour un total de  $213,60^{\rm ettc}$ .

La mise en service de l'ensemble de ces équipements hors VPI sera facturé 576 ETTC.

Chantal PEGOUD précise enfin qu'en Primaire l'accès Internet est possible par l'antenne située dans le clocher de l'église en face du bâtiment scolaire, cependant, pour éviter les ondes en maternelle, il a été demandé à MOSAÏC de prévoir un système pour récupérer ce même réseau et le transformer en filaire pour la desserte de la maternelle. Cette modification nécessitera de modifier l'abonnement existant par le fournisseur Orange pour le réduire à la téléphonie uniquement et d'ouvrir un compte pour Internet chez le fournisseur OZONE comme cela est le cas en élémentaire. Cette modification représente un coût de 105,60<sup>ETTC</sup>.

L'ensemble du devis MOSAÏC s'élève donc à la somme de 11 046<sup>€TTC</sup>. Céline REVOL précise que la somme de 9 000€ avait été budgétisé et qu'il n'est pas non plus obligatoire de de satisfaire à l'ensemble des demandes. Aurélie BLAUD souligne que cela permet d'équiper en matériel neuf 4 classes. Fabrice DANNA demande si la commune a une assurance pour tout ce matériel informatique, Céline REVOL le lui confirme.

Le Conseil regrette qu'un autre devis n'ait pas été sollicité et demande qu'une négociation soit engagée avec la société MOSAÏC. Céline REVOL rappelle qu'en 2019 et par délibération, le Conseil s'était prononcé pour laisser la gestion « informatique-connectique » à un prestataire. A ce moment, MOSAÏC avait été retenu. Noël CASTE demande s'il n'y aurait pas intérêt à regrouper l'ensemble dans une salle informatique, Béatrice JACQUET répond que cela n'est pas gérable de nos jours avec les effectifs actuels.

Céline REVOL porte à la connaissance de l'Assemblée d'un plan de financement numérique « label numérique 2021 » mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale à destination des communes de moins de 3 500 habitants, cependant, pour être éligibles, les dossiers doivent inclure un projet pédagogique et être rendus avant le 21 août pour obtenir 50% de subvention plafonnée. Au regard de ce délai et compte-tenu que cela reporterait de facto la validation de ces acquisitions tant que la subvention n'est pas notifiée, il a été décidé d'avoir recours à ce dispositif ultérieurement, cela permettra d'agrandir encore le parc informatique.

Nathalie MORETTI exprime néanmoins un regret de ne pas avoir un autre devais à titre de comparaison, Céline REVOL explique que l'ensemble du parc informatique des écoles étant géré par cette société, cela facilite grandement les choses. Chantal PEGOUD précise que l'équipe enseignante a manifesté sa satisfaction devant les efforts constants de la mairie pour améliorer leurs conditions de travail, Céline REVOL souligne que les écoles sont le cœur du village.

Entendu l'exposé de la 1ère Adjointe, le Conseil, à l'unanimité, décide les acquisitions listées ci-dessus, charge l'entreprise MOSAÏC d'en assurer la fourniture et l'installation

pour la somme globale de  $11~046^{\rm CTTC}$  et charge le Maire ou sa  $1^{\rm ère}$  Adjointe des formalités liées à cette décision.

#### Acquisition de mobilier scolaire (délibération n°2020-039)

Chantal PEGOUD présente ensuite la proposition de commande par une enseignante de petits mobiliers de rangement à fixer en hauteur pour permettre de libérer la place au sol pour que les GS puisse faire des activités au sol pendant que les CP travaillent. Celle-ci a repérer chez IKÉA 5 modules blancs de dimension 80x80 pour un total de 459<sup>ETTC</sup> dont 59<sup>E</sup> de frais de port.

De même, chez le fournisseur POINT BUREAUTIQUE, il est prévu l'acquisition d'un tableau triptyque blanc acier émaillé pour aller avec le VPI pour un total de  $619,60^{\rm cttc}$ , 4 chaises taille 3 pour les GS au tarif global de  $161,28^{\rm cttc}$ , 4 chaises taille 2 pour les PS/MS pour la somme globale de  $201,12^{\rm cttc}$ , 4 bureaux réglables de taille 1 à 4 (plateaux beige et piètement jaune) pour les GS au prix de  $377,14^{\rm cttc}$ , 4 casiers en tôle adaptés aux bureaux pour la somme de  $45,65^{\rm cttc}$ , un meuble à dessins à rangement horizontal pour la classe de GS/CP au tarif de  $466,81^{\rm cttc}$ , et enfin un marche-pieds pour permettre aux plus petits plus d'aisance au tableau à  $47,94^{\rm cttc}$ .

L'ensemble du devis s'élève à la somme de 1 919,53<sup>€TTC</sup> en précisant qu'un seul devis a été demandé car la livraison est plus sûre pour des tarifs similaires auprès d'autres grandes enseignes et qu'ils livrent, montent et installent l'ensemble du matériel et évacue les emballages gracieusement.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil à l'unanimité, Décide de procéder aux acquisitions de mobilier scolaire détaillées ci-dessus et approuve pour cela le devis de l'entreprise IKÉA pour un montant de  $459^{\rm eTTC}$  et le devis de l'entreprise POINT BUREAUTIQUE pour un total de 1 919,53<sup>eTTC</sup>, et charge le Maire ou son Adjointe en charge des affaires scolaires des formalités liées à ces décisions.

### Contrat de maintenance informatique pour l'Espace Culturel (délibération n°2020-040)

Chantal PEGOUD précise que la maintenance du parc informatique de l'Espace Culturel a été confiée à l'entreprise MOSAÏC depuis le 1<sup>er</sup> mai, il s'agit donc d'une régularisation. Le devis s'élève à la somme de 369,91<sup>€TTC</sup> avec un prorata effectué sur la première année s'élevant donc à 246,61<sup>€TTC</sup>. Chantal PEGOUD précise que le premier devis incluait l'ordinateur portable qui est déjà sous contrat de maintenance avec la société NEWDATA et qu'il a donc fallut le faire refaire. Yves DURET demande ce que comprend cette prestation, Chantal PEGOUD répond que cela inclus la gestion d'éventuels virus ou divers soucis et qu'avec ce contrat, en cas de besoin, nous sommes prioritaires sur simple appel pour que Nicolas AVRAIN (ancien technicien informatique de la communauté de communes) intervienne rapidement.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Valide le contrat de maintenance annuelle de l'Espace Culturel au tarif annuel de 369,91<sup>ETTC</sup> en précisant que ce tarif est soumis à variation selon l'indice de l'INSEE des prix à la consommation, et charge le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> Adjointe des modalités liées à cette décision.

# Contrat de vérification des installations électriques des bâtiments (délibération n°2020-041)

Marc RIBET, Adjoint au Maire en charge du contrôle obligatoire des bâtiments et ERP Communaux prend le relais pour informer le Conseil que les vérifications des installations

électriques des bâtiments communaux doivent être relancées, la société qui en avait la charge ayant fermé. Il s'agit de vérifications obligatoires à périodicité annuelle pour les ateliers municipaux, l'école maternelle et la base de loisirs, et triennale pour la mairie, la chapelle d'Avaux, l'Espace Culturel, la cantine, l'école élémentaire, l'église et la salle communale de la Cure.

Pour cela, 3 entreprises ont été sollicitées mais une seule a répondu. Ce devis de l'entreprise DEKRA au montant total annuel frais de déplacement inclus s'élève à 881,40<sup>€TTC</sup> et est ainsi soumis à l'approbation du Conseil. Noël CASTE demande si la société VERITAS a été sollicitée (il travaille très fréquemment avec eux) et s'il est prévu un accompagnement du technicien de vérification par un représentant de la commune, Marc RIBET répond que VERITAS ne fait pas partie des entreprises sollicitées et qu'il accompagne systématiquement les techniciens pour cela mais qu'il peut tout à fait se joindre de même à eux.

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil à l'unanimité, décide de confier la mission de vérification des installations électriques des bâtiments communaux à l'entreprise DEKRA pour un montant annuel de 881,40<sup>ETTC</sup>, et charge le Maire ou son Adjoint en charge de la sécurité des bâtiments des modalités liées à cette décision.

## Financement d'un drapeau des Anciens Combattants (délibération n°2020-042)

Le Maire expose aux conseillers que depuis plusieurs années, le comité régional de PONT DE BEAUVOISIN de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord) fait remarquer que la commune de Romagnieu ne détient pas de drapeau officiel pour les cérémonies de commémoration. Dans ce cadre, une rencontre avec le conseiller départemental André GILLET, a été l'occasion d'aborder la question du financement d'un tel drapeau. Le Département ne pouvant verser aux communes de subvention dans ce cadre, il a été convenu que c'est la FNACA qui porterait ce projet permettant ainsi l'octroi d'une subvention de  $900^{\circ}$  pour cette acquisition. Cette subvention a donc été versée à l'association et le Maire s'en félicite. Pour que ce drapeau soit propriété de la commune, le Maire a proposé que le reste à charge (facture incluant le drapeau, le baudrier, la cravate, les gants et la housse, s'élève à  $1223,96^{\circ TTC}$ ) soit pris en charge par la commune, soit un coût de  $323,96^{\circ TTC}$ .

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité décide de prendre en charge le reste à charge de  $323,96^{\epsilon TTC}$  pour l'acquisition du drapeau de la FNACA et charge le Maire des modalités liées à cette décision.

### Création d'un poste permanent à temps non-complet (délibération n°2020-043)

Le Maire rappelle au Conseil que notre renfort administratif avait été recruté par le biais du CDG38 (Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère) par une convention de mise à disposition depuis le mois de juin 2019 au motif d'un accroissement temporaire d'activité et notamment pour s'occuper de la régie de la base de loisirs. Par la suite il lui a été demandé de prendre en charge la gestion administrative du périscolaire en remplacement de l'agent du Patrimoine ayant demandé à bénéficier d'une réduction de son temps de travail en se déchargeant de cette gestion. Il avait été envisagé de mettre en place un contrat aidé de 3 ans pour cette personne, cependant les critères d'éligibilité n'étant pas remplie, nous ne pouvons en bénéficier avec notre renfort. Le Maire rappelle qu'une formation payante lui a été accordée afin de compléter la formation déjà reçue en interne et lui permettre plus d'autonomie dans son travail. En réunion d'Adjoints, il a été décidé de pérenniser Madame IVARS dans son emploi car elle habite sur place et a déjà une année d'ancienneté sur ce poste, enfin avec cette formation, elle deviendra autonome.

Pour cela, et le besoin d'un poste supplémentaire étant avéré, le Maire demande au Conseil de valider la création de ce poste de 21 heures par semaine en précisant qu'elle ne pourra être nommée en qualité de fonctionnaire qu'après un délais de 2 mois obligatoire pour la déclaration de vacances de poste qui ne sera pas publié pour ne pas créer d'offre d'emploi. Aurélie BLAUD demande ce qu'il advient de cette personne pendant ces 2 mois, Céline REVOL lui répond qu'elle sera maintenue en place par le biais d'un avenant à la convention de mise à disposition par le CDG38. Nathalie MORETTI souligne son bon relationnel avec le public, Céline REVOL répond qu'en effet elle remplace l'agent titulaire à l'accueil en son absence.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, décide la création d'un poste permanent à temps non-complet d'adjoint administratif de catégorie C à raison de 21 heures hebdomadaires, dit que ce poste sera classé dans le groupe 3 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié au Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel) au même titre que l'agent d'accueil, Dit que ce poste sera créé au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour permettre les modalités de déclarations de vacance de poste, Dit que les crédits budgétaires seront prévus en conséquence et charge Madame le Maire des formalités liées à ces décisions.

### Création de 5 cavurnes et mise aux normes du jardin du souvenir (délibération n°2020-044)

Le Maire expose aux conseillers le projet de refaire 5 cavurnes (réceptacles carrés enterrés à côté du colombarium) car les 5 existants sont désormais tous occupés, et de refaire le jardin du souvenir (espace de dispersion de cendres) pour un espace répondant aux normes actuelles. Pour cela un devis a été demandé à l'entreprise AOSTE POMPES FUNEBRES.

Le Maire précise que 2 défunts sont concernés par une dispersion de cendres dans cet espace, les familles seront reçues pour leur expliquer ce projet

Le devis pour l'agrandissement de l'espace cinéraire par la pose de 5 cavurnes s'élève à  $2\,000^{\rm ettc}$ .

Pour le jardin du souvenir, 2 options sont proposées par l'entreprise, une consistant en une fosse ouverte avec grille en inox entourée d'éléments (banc, flamme, stèle, murets) en granit rose, et l'autre par un système de vasque cylindrique de recueil de cendres en granit rose avec possibilité de gravure sur le cylindre. Yves DURET demande si la dispersion des cendres dans cet espace est payante, le Maire répond que non, seul des frais de gravure peuvent être demandés.

Le Maire précise que la version avec le cylindre serait préférable et que l'ensemble des travaux d'installation du nouveau jardin du souvenir s'élèveraient à  $5\,800^{\rm eTTC}$  (préparation du terrain pour  $1\,000^{\rm e}$ , fourniture et pose de la vasque en granit rose pour  $3\,200^{\rm e}$  et création des murets en granit pour  $1\,600^{\rm e}$ )

L'ensemble du projet (cavurnes et jardin du souvenir) représente donc la somme de 7 800<sup>€TTC</sup>. Béatrice JACQUET s'étonne que les petits caveaux que représentent les cavurnes soit à la charge de la commune alors, que pour les tombes plus traditionnelles, les caveaux soient à la charge des familles. Il lui est répondu que le tarif des concessions de cavurnes prend en compte ces éléments. Le Maire précise que l'aménagement paysager (avec banc) sera réalisé dans un second temps.

Le Maire propose un vote à main levée incluant le choix du jardin du souvenir en rappelant que le projet avec grille est de  $5.700^{\text{CTTC}}$  et celui du cylindre à  $5.800^{\text{CTTC}}$ .

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à la Majorité (1 voix pour l'option grille et 17 voix pour l'option cylindre), décide de procéder à l'extension de l'espace cinéraire du cimetière

du centre bourg, par la pose de 5 nouvelles cavurnes et la création d'un jardin du souvenir avec vasque cylindrique et murets en granit rose, Confie ces travaux à l'entreprise AOSTE POMPES FUNEBRES pour un montant total de 7  $800^{\rm eTTC}$  et charge le Maire ou sa  $1^{\rm ere}$  Adjointe des formalités liées à ces décisions.

### Autorisation de poursuites par le trésor public (délibération n°2020-045)

Le Maire informe les Conseil qu'afin de pouvoir mettre en application les différentes mesures nécessaires au recouvrement des sommes dues à la commune et des impayés, il est nécessaire d'autoriser le comptable public (la trésorière de PONT DE BEAUVOISIN) à toute mesure d'exécution forcée si nécessaire.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, autorise le comptable public à procéder aux poursuites de tout ordre, nécessaires au recouvrement des sommes dues par les débiteurs de la commune, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

# Restitution de l'étude SAFER pour l'Espace Naturel Sensible de la Bièvre

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée de la restitution de l'étude réalisée par la SAFER pour le compte de la communauté de communes des VDD, à propos de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Bièvre. En effet, le cours d'eau la Bièvre traverse les communes de Chimilin, Pressins et Romagnieu. Cette étude avait pour objectif d'identifier et de solliciter l'ensemble des propriétaires des berges et l'usage fait de ce foncier pour ensuite sonder les propriétaires sur le devenir de ces berges avec un projet d'acquisition des berges par les VDD pour pouvoir en gérer les travaux ou leur en proposer une convention permettant d'intervenir plus facilement lors des besoins de travaux. Cette étude représente un lourd travail avec 146 parcelles pour un total de 54,2 hectares partagés entre 129 ayants-droits pour 83 comptes de propriété. Le Maire précise que la communauté de communes n'ayant pas de compétence lui permettant de gérer le foncier, celle-ci a mandaté la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) qui a pu ainsi se déplacer 3 jours sur chaque commune concernée. Ce dossier est en mairie à la disposition des conseillers pour consultation. Fabrice DANNA demande quelles sont les rivières qui traversent la commune, Céline REVOL répond que la Bièvre, le Guindan et le Guiers sont les 3 cours d'eau qui nous concernent.

#### Base de loisirs

Martine RIZZON, Adjointe au Maire en charge de la Base de Loisirs que malgré la fermeture en raison du COVID, l'ambiance ne se dégrade pas aux alentours du site. La semaine prochaine un rendez-vous est prévu avec 2 personnes des VDD pour envisager le devenir du site autour d'un projet de mise en valeur et de développement.

La commission du lac va se réunir pour la première fois le 22 juillet.

Pour la suite, la vie au lac s'organise avec le traditionnel cross des collégiens de Jeanne d'Arc d'ores et déjà réservé.

Georges GRANGE et Nathalie MORETTI demandent si le site ne fait pas trop l'objet d'incivilité, Céline REVOL répond que la large communication et la campagne d'affichage a permis de limiter grandement les incivilités et que globalement les gens respectent bien cette fermeture.

Louis LE GUILLOU et Noël CASTE pour signaler qu'ils font quand même sortir journalièrement des contrevenants et que le grillage a été abimé. Cela sera signalé à nos agents techniques qui renforceront le grillage.

Céline REVOL rend compte d'une rencontre qu'elle a eu avec le Président du Département, Monsieur BARBIER dont les échanges autour de la base de loisirs ont été très positifs puisque se dessine au niveau du Département un projet de financement « plan lac 2021 » d'un site par intercommunalité et que la base de loisirs de Romagnieu est la seule base des VDD. Cette rencontre a donc permis de pré-positionner Romagnieu sur ce projet qui va faire l'objet dès ce vendredi d'un réunion pour voir ce qui pourrait être mis en place dans ce cadre.

Céline précise de même que le Préfet n'a toujours pas rendu réponse quant à la sollicitation des moyens et conditions à mettre en œuvre dans le contexte actuel sanitaire. Le seul courrier reçu du Préfet est daté du 29 juin et fait état d'une procédure obligatoire de déclaration d'organisation de rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Le Maire va toutefois faire une déclaration de rassemblement pour le Fun-Car du 22 août.

#### **CCAS**

Marc RIBET, Adjoint au Maire en charge des affaires sociales, informe que les membres du conseil d'administration issus de la société civile ont été nommés lors d'une réunion le 25 juin. Une réunion du CCAS est prévue la semaine prochaine. Pour rappel sont membres du CCAS en plus de Madame le Maire présidente de droit : Marc RIBET, Yves DURET, Martine RIZZON, Louis LE GUILLOU, Nathalie MORETTI, Nathalie FAVRE, Régine COMBE, Françoise BOUCHER, Béatrice GOERST, Marie-Joseph TRILLAT, Jacques BONNET, René HUBERT, Christian ROSNOBLET et Christian VERDET.

# Frais de fonctionnement des gymnases d'Aoste et St Genix les villages (délibération n°2020-046)

Le Maire précise que le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui gérait ces gymnases a été dissous et qu'il s'agit à présent d'une gestion financière des frais de fonctionnement de ces gymnases se fait en « service partagé » entre les communes dont les collégiens sont issus. C'est donc à ce titre que nous sommes sollicités par la commune de SAINT-GENIX-LES-VILLAGES pour une participation financière détaillée comme suit :

- Pour l'année scolaire 2018-2019: 5 enfants de Romagnieu sont concernés pour le gymnase d'Aoste représentant un total de participation de  $65,45^{6}$
- Pour l'année scolaire <u>2019-2020</u> : 7 enfants de Romagnieu sont concernés pour le gymnase de Saint-Genix-les-Villages représentant un total de participation de 303,80 $^{\rm c}$

Yves DURET signale que le nouveau gymnase est en cours de construction, Céline REVOL le confirme avec une fin de travaux prévue pour la fin de l'année.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve les participations financières aux frais de fonctionnement des gymnases des collégiens comme détaillés cidessus et charge le Maire des formalités liées à ces décisions.

# Changement d'1 borne d'éclairage public au lotissement des Frêchères (délibération n°2020-047)

Le Maire précise qu'il 'agit d'une petite borne d'éclairage public en début du passage en terre permettant aux piétons de monter dans le lotissement. Le Maire précise que la compétence « clairage public » a été délégué au syndicat TE38 et qu'à ce titre, ils s'occupent des travaux et en financent une partie. Le coût de ces travaux s'élève à 2 040,36€HT et le reste à charge pour la commune est de 648,83<sup>€</sup> (frais TE38 à ajouter de 122,42<sup>€</sup> et subvention à déduire de 2 162,78<sup>€</sup>)

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve ces travaux et en valide le plan de financement faisant apparaître un reste à charge pour la commune de 648,83€ et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

## Convention de servitude ENEDIS chemin de la Rousse (délibération n°2020-048)

Le Maire précise qu'il s'agit de l'autoriser à signer avec la société ENEDIS une convention de servitude pour la traversée du chemin de la Rousse par le réseau électrique avec l'installation d'un transformateur aux fins de desservir le bâtiment agricole de Nicolas REVOL pour les besoins de ses panneaux photovoltaïque. Le Maire précise avoir en parallèle, demandé à recevoir un technicien d'ENEDIS pour vérifier l'implantation prévue du transformateur car il s'agit d'un site sensible au déversement des eaux pluviales. Le Maire explique que la commune a rencontré un souci similaire chemin des Fayets qui a induit une modification de l'écoulement des eaux pluviales qui ont alors changé de versant, il faut donc suivre attentivement ce dossier

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour la traversée par le réseau électrique du chemin de la Rousse.

## Candidatures au collège des communes du Conseil d'Administration du SDIS

Le Maire informe l'Assemblée que l'association des Maires est chargée de déposer les candidatures à l'élection du conseil d'administration du SDIS de l'Isère pour 12 collèges : celui des EPCI et celui des communes qui, ce dernier, est composé de 2 titulaires et de 2 suppléants.

Céline REVOL insiste sur l'importance d'une participation active pour militer en faveur de la mise en place d'un service « surveillance de baignades » comme leurs collègues de Savoie.

Le Maire demande donc des volontaires parmi le Conseil pour siéger àç ce Conseil d'Administration. Se portent volontaires Georges GRANGE et Marc RIBET en qualité de titulaires et Louis LE GUILLOU et Noël CASTE suppléants.

#### **Questions diverses:**

- <u>Alerte canicule</u> : Céline REVOL informe avoir reçu une note de la Préfecture annonçant la mise en veille du plan canicule.
- <u>Autorisation de communication des adresses mails</u>: Céline REVOL demande aux conseillers l'autorisation de communiquer aux Sénateurs leurs adresses de courriel afin qu'ils puissent être destinataires de l'actualité du Sénat, l'ensemble des conseillers ne s'opposent pas à cette diffusion.
- <u>Moyens de paiement</u>: Céline REVOL précise que le prélèvement automatique pour l'encaissement des loyers a été mis en place malgré une résistance de la trésorerie, et que ce mode de paiement est en cours de généralisation pour la téléalarme par le CCAS.
- <u>Attribution logement locatif</u>: Marc RIBET informe que pour le logement T3 avec terrasse de la Cure, 5 dossiers ont été reçus dont un répondant plus aux critères retenus. Il s'agit d'un couple avec un jeune enfant qui a ainsi été retenu.
- <u>Consommation électrique logement vacant</u> : Fabrice DANNA précise que la problématique de la facturation sur une base estimative du logement de la Cure encore vacant est sans doute

- dû au fait que le compteur Linky n'est opérationnel que depuis vendredi. Il suffit donc de demander une télérelève et la régularisation sera rapidement effectuée
- -<u>Nouvelle association Romagnolande</u>: Béatrice JACQUET revient sur l'information donnée de la réception en mairie d'une déclaration d'une nouvelle association sur Romagnieu pour la promotion des chiens de traîneaux à vocation pédagogique.
- <u>Poste Colonge</u>: Yves DURET souhaite revenir que ce litige entre Monsieur TRILLAT et ENEDIS par rapport à l'accès au poteau électrique situé dans le champ qu'il loue pour ses cultures. Céline REVOL rappelle fermement que tout a été mis en œuvre par la commune pour trouver un compromis entre les 2 afin de solutionner cette problématique, mais que cela n'ayant pas abouti, la commune n'a pas à intervenir dans ce litige relevant du domaine privé. Yves DURET insiste en précisant que la période de récolte de blé a commencé et qu'une fois le champ récolté, cela permettrait de faire intervenir ENEDIS. Il tient de même à préciser qu'il a rencontré Monsieur TRILLAT et que cela ne s'est pas très bien passé, Le Maire demande fermement de ne plus intervenir dans ce dossier.
- <u>Lotissement des Fêchères</u>: Nathalie MORETTI demande le détail de ce point qui devait être abordé, Céline REVOL précise qu'il s'agit d'un constructeur basé sur Pont de Beauvoisin qui se propose de faire la promotion sans exclusivité et sans frais, de ces terrains sachant que les prix de vente par la commune ne pourront en aucun cas être réduits. Le constructeur est tout de même intéressé car pourra englober ce prix dans le tarif des projets globaux qu'il propose.
- <u>Réunion élus-agents</u>: Noël CASTE rappelle qu'il avait été prévu une réunion de présentation des nouveaux élus aux agents. Le Maire répond que cela reste à l'ordre du jour mais sera organisée à la rentrée au regard de la période de congés qui a débuté. Fabrice DANNA demande à ce que cette rencontre soit l'occasion de visiter les différents sites et bâtiments communaux.
- <u>consommation budgétaire</u> : Noël CASTE demande si un point sur la consommation du budget peut être donné. Le Maire répond que le point sera fait à la rentrée en commission finances ouverte à conseillers qui le souhaitent.
- <u>Travaux voirie</u>: Yves DURET demande si les travaux de voirie ont commencé, Bernard TRILLAT répond que le programme de travaux débute la semaine prochaine. Édith ROUX demande à ce qu'une deuxième tournée de la voirie soit réalisé par la commission, Bernard TRILLAT trouve qu'une par an est suffisante, celle-ci insiste pour en mettre 2 par an.
- <u>Mission de surveillance de la baignade par le SDIS</u> : Georges GRANGE souligne avoir déjà participé à ce type de réunion sur Chambéry et pourra donc aisément se faire porte-parole de la commune pour relayer cette demande.
- <u>Confection de masques</u> : Martine RIZZON demande si quelque chose peut être mis en place pour remercier toutes les couturières qui ont confectionné bénévolement les masques car elles ont donné beaucoup de leur temps pour cela. Le Maire approuve cette très bonne idée.
- <u>Cantine</u>: Chantal PEGOUD précise que la première réunion de la commission cantine s'est déroulée le 29 juin et a ainsi permis de définir les menus qui seront proposés pour septembre et octobre, c'est Nathalie FAVRE qui se charge de la mise en page des menus. Elle précise de même que l'année scolaire terminée un premier bilan de l'activité cantine met en lumière 12 630 repas servis avec une moyenne journalière de 111 repas. Au regard de l'actualité sanitaire, un ratio de septembre à février a été fait et rerpésente10 667 repas. Le coût de revient alimentaire est de 1,85<sup>©</sup> par repas (hors charges, personnel, ...). Pour la garderie, la moyenne de septembre à février fait apparaître une fréquentation de 26 enfants en garderie le matin et

24 le soir avec une douzaine d'enfants par groupe. Nathalie FAVRE souligne l'investissement du cuisinier.

Prochain conseil le mercredi 9 septembre 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h19

Vu pour être affiché et publié le 10 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Céline REVOL

